



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Ce mémorandum est pour vous informer qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal **le lundi 2 août 2021 19h**. Elle portera sur l'adoption d'une demande au ministère des Transports pour l'installation de radars de sensibilisation à la vitesse à certaines entrées du périmètre urbain de la Municipalité. Cette séance sera suivie par la suite d'une rencontre de travail privée pour les élus épiphanois.

2021-06-29

En raison du passage au palier vert, les séances du Conseil municipal sont maintenant ouvertes au public, et ce, en respectant les consignes sanitaires en cours. La capacité de la salle étant limitée en application des règles, les places sont accessibles à 20 personnes sur la base du premier arrivé, premier servi.

Si vous avez des interrogations ou des commentaires que vous désirez adresser aux élus épiphanois durant la période des questions et sur le point à l'ordre du jour, veuillez-nous les faire parvenir par courriel (direction@saint-epiphane.ca) ou sous cette publication Facebook avant dimanche le 1^{er} août 2021 à 20h00. Si vous utilisez le courriel pour nous les faire parvenir, ce dernier devra obligatoirement contenir votre nom complet afin que vos questionnements puissent être adressés aux élus.

DONNÉ à Saint-Épiphanie, le 28^e jour du mois de juillet deux mille vingt-et-un (2021).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de juillet deux mille vingt-et-un (2021).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier